



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE
CANTON DE VILLARS-LES-DOBES

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 1er JUILLET 2025

Nombre de membres en exercice au Conseil Municipal : 12
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 7

Date de convocation : 26/06/2025
Date d'affichage : 26/06/2025

Séance du 1er Juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le premier juillet à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel, se sont réunis à la salle du conseil municipal de la Commune en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Dominique PETRONE, Maire de Saint-Marcel.

Présents :

- Mesdames Dominique THONIEL, Anne-Hélène MATHIEU, Sylvie PEGOURIE.
- Messieurs Dominique PETRONE, Mourad RAHMANI, Eric MERLINO, Martial FAILLET.

Pouvoirs : Romain AIMAR à Mourad RAHMANI.

Absents/Excusés : Elizabeth MAQUET, Christophe COLOMB, Bélanda OUILLON, Xavier LANTHEAUME.

Secrétaire de séance : Eric MERLINO.

La séance est ouverte à 20H00

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Eric MERLINO accepte cette fonction et est désignée à l'unanimité par le Conseil.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du mardi 3 juin 2025

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2025-35: MODIFICATION DU REGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe que la gestion de la cantine se fait par le logiciel ROPACH de la société RPC pour les familles.

De nouveaux paramètres doivent être pris en compte dans la relation aux citoyens compte-tenu notamment des nombreux services présents sur l'ensemble du territoire : crèches, centres de loisirs, piscines, musées, salles de spectacles, écoles de musiques, etc.

En outre, les administrés ont un niveau d'exigence croissant et ils attendent de la part des collectivités une réactivité forte et un accès aisé à l'ensemble des services, quel que soit l'heure, le jour ou le lieu où ils se trouvent permettant un gain de temps et de déplacement.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE
CANTON DE VILLARS-LES-DOBES

Il y a donc un double enjeu : territorial et sociétal. Le déploiement de nouveaux services s'appuyant sur les nouvelles technologies est donc indispensable, tant en termes de qualité du service rendu aux citoyens que de réduction des coûts de fonctionnement des services publics.

Ainsi, la Communauté de Communes de la Dombes, dans le cadre de ses compétences a souhaité déployer un outil unique de commercialisation, des prestations et services afin de répondre de manière coordonnée et pertinente aux besoins et aux attentes des usagers.

La plateforme, en ligne, permettra donc de disposer d'une offre d'achat globale multi-sectorielle.

Ce dispositif s'appuie sur un site de ventes sur internet auquel est adossé une régie spécifique.

Lors de la séance du conseil municipal du 25 mars 2025, le conseil a accepté l'adhésion à la plateforme citoyenne pour mettre en place le nouveau système de réservation pour la cantine de Saint-Marcel.

Il convient désormais, lors de cette séance de délibérer pour accepter le nouveau règlement de la cantine scolaire prenant en compte l'adhésion à cette plateforme citoyenne.

Ouï cet exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-ACCEPTTE le nouveau règlement de la cantine scolaire de Saint-Marcel qui sera mis en place le 1^{er} septembre 2025.

2025-36: MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter.

CONSIDERANT l'évolution des services à compter du 7 juillet 2025,

Il convient de modifier et de mettre à jour le tableau des emplois permanents concernant les cadres d'emplois autorisés pour ces postes.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- ACCEPTTE la proposition de modification du tableau des emplois permanents,
- FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité comme suit, à compter du 7 juillet 2025.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DE L'AIN
 ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE
 CANTON DE VILLARS-LES-DOBES

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET

Emplois/Fonctions	Nbre	Grades autorisés par l'organe délibérant
Service administratif		
Secrétaire de mairie	1	Attaché territorial 35/35 ^e
Agent d'Accueil	1	Adjoint administratif territorial 35/35 ^e
Service technique		
Entretien des espaces verts et voirie	1	Adjoint technique territorial 35/35 ^e

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

Service culturel		
Bibliothécaire	1	Adjoint territorial du patrimoine de 2 ^{ème} classe 15/35 ^e
Service des écoles		
Agent spécialisé des écoles maternelles	1	Adjoint spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles 30/35 ^e
Agent polyvalent (fonctions d'ATSEM, service cantine et entretien des locaux)	1	Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe 30/35 ^e
Agent polyvalent (fonctions d'ATSEM, service cantine et entretien des locaux)	1	Adjoint technique 6,50/35 ^e
Agent de restauration	1	Adjoint technique territorial principal 29,67/35 ^e
Agent d'entretien des locaux scolaires et service cantine	1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe 23,50/35 ^e
Agent d'entretien des locaux communaux et service cantine	1	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe 31/35 ^e



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE
CANTON DE VILLARS-LES-DOBES

**2025-37 : CONVENTION D'ENTENTE PLURICOMMUNALE DE TRANSPORT MOBI-
DOBES**

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de proposer un complément au niveau du transport pluri-communal ;
CONSIDERANT le projet de convention d'entente entre les communes de Mionnay, Monthieux, Saint-
André de Corcy, Saint-Marcel et Tramoyes.

A la suite de l'exposé de Monsieur le Maire concernant le projet d'entente pluri-communale au sujet du
transport des administrés,

le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d' :

- ACCEPTER la redevance proposée, en test, d'un montant de 1 175.00 euros par trimestre. Le renouvellement d'un trimestre supplémentaire ne sera pas tacite.
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention d'entente annexée à cette délibération.

INFORMATIONS DIVERSES

↳ Une épicerie solidaire est actuellement en place à Saint-André de Corcy en collaboration avec
l'association VALHORIZON. Après avoir été sollicitée, les assistantes sociales peuvent orienter les
habitants de Saint-Marcel vers cette épicerie.

↳ L'installation des caméras de vidéo-protection est envisagée en 2026.

Fin de Séance
à 21H40

Le Maire, Dominique PETRONE



La Secrétaire de Séance, Eric MERLINO